



Bulletin Officiel

N° 3920 Jeudi 18 Août 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA
PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 4-6

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 7

Réduction de la valeur nominale

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL - 8

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011 :

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2011**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2011**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035- ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **2.168.625 dinars** pour le porter de **23.855.025 dinars à 26.023.650 dinars** par l'émission de **86.745 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour onze (11) actions anciennes**, et ce par incorporation de :

- **1.990.000 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- **178.625 dinars** à prélever sur les autres réserves.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de **six (6) droits d'attribution**, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2011**.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **5 septembre 2011**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **5 septembre 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **5 septembre 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **5 septembre 2011**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« Emprunt subordonné Amen Bank 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 14/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 28/07/2011 a décidé de lancer un premier emprunt obligataire de 50 millions de dinars d'une durée de 10 ans à deux taux d'émission au choix du souscripteur : un taux fixe de 6,10% brut l'an et /ou un taux d'intérêt variable de TMM + 1 % brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 »

Montant : 50.000.000 dinars divisés en 500.000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.
- **Taux fixe :** 6,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet qui est égale à 4,5858%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,5858%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,10% l'an pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 5,5 ans pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **4,652 années**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné seront ouvertes le **26/08/2011** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le **26/09/2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 26/09/2011, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **26/10/2011**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 26/10/2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/09/2011, seront décomptés payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **26/09/2011**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation subordonnée, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **26/09/2021**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le **26/09/2012**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligatoire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/08/2011** aux guichets Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011- » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligatoire subordonné n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligatoire subordonné, Amen Bank s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligatoire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligatoire subordonné « Emprunt Subordonné Amen Bank 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

- Suite -

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable: les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence AMEN BANK 2011 » enregistré auprès du CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-sé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 11-750 en date du 12 août 2011, du document de référence « AMEN BANK 2011 » enregistré par le CMF en date du 12 août 2011 sous le N° 11-003, des états financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2011 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2011 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V- 1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank www.amenbank.com.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 et les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2011 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETESAssemblées Générales**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hedi Nourira Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **24 août 2011** à 22 h à l'hôtel Sheraton à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2010.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2010 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010.
5. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
7. Cooptation d'un administrateur.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nourira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

AVIS DES SOCIETES

Réduction de la valeur nominale

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SOTETEL-

Siège Social : Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II Aéroport Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SOTETEL- tenue le 21 juillet 2011 a décidé de modifier la valeur nominale de l'action SOTETEL et de la réduire de dix (10) dinars à **cinq (5) dinars**. Cette opération prendra effet le **mardi 23 août 2011**.

A partir de cette date, le capital social de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SOTETEL- se composera de 4.636.800 actions de nominal 5 dinars chacune.

2011 - AC - 847

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 AOUT 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,313%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,510%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,526%	1 007,582
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,539%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,568%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,604%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,677%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,060
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,427
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 047,257
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 068,948
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 037,123
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		965,926
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 029,299
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,339
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 051,902
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,593

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,967	137,978		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,099	12,100		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,238	1,239		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,396	33,400		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,754	45,758		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	152,997	153,457		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	534,270	535,497		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	123,260	123,795		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	122,900	123,019		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,373	111,575		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,293	110,347		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	89,457	89,898		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	150,543	150,804		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	94,232	94,191		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,922	100,962		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 264,390	1 257,779		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 167,254	2 160,889		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,829	105,871		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	110,027	108,737		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	118,004	117,295		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 157,426	1 157,173		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	119,944	117,353		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,272	14,004		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 693,604	5 660,786		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 611,574	6 580,902		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,111	2,121		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,771	1,780		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,037	1,049		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,493	106,503
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	103,014	103,025
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,827	103,837
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,751	101,762
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,924	101,935
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,023	106,032
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,419	102,430
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,539	102,549
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,693	102,704
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,319	104,328
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,275	101,285
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,756	102,767
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,689	102,699
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,271	105,280
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,574	104,583
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,840	101,848
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,572	101,582
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,948	102,958
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	101,011	101,022
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	102,067	102,076

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,690	102,698
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,206	101,216
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,963	102,973
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,510	103,519
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,804	100,813
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,393	10,394
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,304	102,313
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,471	101,480
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,212	100,277
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,355	74,468
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	140,081	140,678
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 384,645	1 399,885
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	110,672	111,177
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	112,565	112,805
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	85,270	85,517
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,933	15,945
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	255,510	256,145
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,483	44,514
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 133,477	2 141,913
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,438	75,568
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	56,107	56,144
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,830	98,840
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	107,769	107,753
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,288	98,522
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,589	11,589
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,475	12,490
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,649	16,672
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,417	16,449
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,309	11,351
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	122,237	122,477
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	121,726	122,009
80	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,048	10,068
81	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	110,269	110,595
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,978	18,975
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	99,580	99,527
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	100,251	100,268
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,836	97,922
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	103,764	103,782
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	136,512	136,030
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,915	9,930
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	111,025	110,741
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,123	111,325
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,706	100,782
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,175	100,195
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	184,877	182,110
94	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,772	162,112
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,236	140,646
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	10 092,900	9 944,355
97	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	194,571	190,326
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	126,968	127,273
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 399,139	1 372,088
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,265	103,544
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	95,679	95,271
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	107,879	110,007
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 999,206	9 856,672

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
ARRETEE AU 30/06/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2011 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au cours du deuxième trimestre 2011, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 juin 2011.
- Par ailleurs au cours du même trimestre, l'actif de la société a été employé en liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 juin 2011.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2011, tels qu'annexés au présent avis.

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**BILAN
AU 30/06/2011**

ACTIF	Note	Au 30/06/2011	Au 30/06/2010	Au 31/12/2010
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	116 403 377	96 607 167	115 012 403
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 071 100	6 444 383	8 649 741
b-Obligations et valeurs assimilées		111 332 277	90 162 784	106 362 662
c-Autres valeurs				
AC2-Placements monétaires et disponibilités		32 780 952	49 123 970	66 354 416
a-Placements monétaires	3-3	25 493 171	26 483 910	25 597 873
b-Disponibilités	3-5	7 287 781	22 640 060	40 756 543
AC3-Créances d'exploitation		-	49 441	-
TOTAL ACTIF		149 184 329	145 780 578	181 366 819
PASSIF				
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	178 490	171 354	207 797
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	370 680	1 490 055	292 066
TOTAL PASSIF		549 170	1 661 409	499 863
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-Capital	3-6	144 556 130	140 861 578	174 338 384
CP2-Sommes distribuables		4 079 029	3 257 592	6 528 572
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	531	1 170	1 441
b-Sommes distribuables de la période	3-7	4 078 498	3 256 422	6 527 131
ACTIF NET		148 635 159	144 119 170	180 866 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		149 184 329	145 780 578	181 366 819

**ETAT DE RESULTAT
DU 01/04/2011 AU 30/06/2011**

LIBELLE	Note	<u>Du 01/04/2011</u>	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/04/2010</u>	<u>Du 01/01/2010</u>	<u>Du 01/01/2010</u>
		<u>Au 30/06/2011</u>	<u>Au 30/06/2011</u>	<u>Du 30/06/2010</u>	<u>Du 30/06/2010</u>	<u>Au 31/12/2010</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		3 176 863	4 462 252	2 075 691	3 189 489	5 554 409
a-Dividendes		1 904 622	1 904 622	977 115	977 115	977 115
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	1 272 241	2 557 630	1 098 576	2 212 374	4 577 294
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	382 787	761 610	458 284	880 043	1 676 261
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 559 650	5 223 862	2 533 975	4 069 532	7 230 670
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	179 495	361 450	171 918	306 502	700 578
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 380 155	4 862 412	2 362 057	3 763 030	6 530 092
CH 2-Autres charges	3-11	62 145	119 091	58 046	131 974	255 577
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 318 010	4 743 321	2 304 011	3 631 056	6 274 515
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-528 252	-664 823	-277 457	-374 635	252 616
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 789 758	4 078 498	2 026 554	3 256 422	6 527 131
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		528 252	664 823	277 457	374 635	-252 616
-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-267 679	-303 019	120 393	83 319	154 349
-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-1 398 460	-1 098 770	-751 738	-540 255	302 974
-Frais de négociation		-92	-92	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 651 779	3 341 440	1 672 666	3 174 121	6 731 839

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/04/2011 AU 30/06/2011**

	<u>Du</u>	<u>Du</u>	<u>Du</u>	<u>Du</u>	<u>Du</u>
	<u>01/04/2011</u>	<u>01/01/2011</u>	<u>01/04/2010</u>	<u>01/01/2010</u>	<u>01/01/2010</u>
	<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Au</u>
	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a-Résultat d'exploitation	3 318 010	4 743 321	2 304 011	3 631 056	6 274 515
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-267 679	-303 019	120 393	83 319	154 349
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1 398 459	-1 098 770	-751 737	-540 255	302 974
d-Frais de négociation de titres	-92	-92	-	-	-
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 587 502	-6 587 502	-8 084 239	-8 084 239	-8 084 239
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a-Souscriptions	56 584 724	99 924 176	85 671 327	164 884 477	369 517 104
-Capital	54 755 000	96 708 500	82 651 300	158 848 800	359 645 900
-Régularisation des sommes non distribuables	-580 310	-847 696	-891 898	-1 530 323	-3 524 512
-Régularisation des sommes distribuables	2 410 034	4 063 372	3 911 925	7 566 000	13 395 716
b-Rachats	-65 258 354	-128 909 911	-78 892 804	-143 366 017	-314 808 576
-Capital	-63 959 700	-125 468 200	-77 580 500	-139 439 700	-307 229 600
-Régularisation des sommes non	852 851	1 227 024	913 509	1 412 146	2 961 681

distribuables					
-Régularisation des sommes distribuables	-2 151 505	-4 668 735	-2 225 813	-5 338 463	-10 540 657
VARIATION DE L'ACTIF NET	-13 609 353	-32 231 797	366 951	16 608 342	53 356 128
AN 4-ACTIF NET					
a-en début de période	162 244 512	180 866 956	143 752 219	127 510 828	127 510 828
b-en fin de période	148 635 159	148 635 159	144 119 170	144 119 170	180 866 956
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)					
a-en début de période	1 559 744	1 755 294	1 374 514	1 231 131	1 231 131
b-en fin de période	1 467 697	1 467 697	1 425 222	1 425 222	1 755 294
VALEUR LIQUIDATIVE	101,271	101,271	101,121	101,121	103,041
DIVIDENDE DISTRIBUE	3,719	3,719	4,453	4,453	4,453
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,93%	1,89%	0,95%	1,93%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 116 403 377 DT contre 96 607 167 DT au 30/06/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Coût d'acquisition	115 078 515	95 609 930	112 662 134
- Obligations et valeurs assimilées	109 864 239	89 097 904	104 084 209
- Actions SICAV Obligataires	5 214 276	6 512 026	8 577 925
Plus ou moins values potentielles	-856 221	-624 232	- 553 203
-Obligations et valeurs assimilées	-713 045	-556 589	- 625 018
- Actions SICAV	-143 176	-67 643	71 815
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 181 083	1 621 469	2 903 472
Total	116 403 377	96 607 167	115 012 403

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 4 462 252 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011 contre un montant de 3 189 489 DT pour la même période en 2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	du 01/04/2011 au 30/06/2011	du 01/01/2011 au 30/06/2011	du 01/04/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2010 au 30/06/2010	2 010
- Revenus des Obligations	1 272 241	2 557 630	1 098 576	2 212 374	4 577 294
- Revenus des Actions OPCVM	1 904 622	1 904 622	977 115	977 115	977 115
Total	3 176 863	4 462 252	2 075 691	3 189 489	5 554 409

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 25 493 171 DT contre 26 483 910 DT au 30/06/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Certificats de dépôts	15 000 000	15 000 000	15 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	223 667	223 667	329 600
-Billet de trésorerie	10 193 344	11 183 077	10 193 344
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	76 160	77 166	74 929
TOTAL	25 493 171	26 483 910	25 597 873

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011, à 761 610 DT contre 880 043 DT pour la même période en 2010, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	du 01/04/2011 au 30/06/2011	du 01/01/2011 au 30/06/2011	du 01/04/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2010 au 30/06/2010	2 010
- Intérêts/ compte courant	11 364	17 426	4 726	7 934	18 559
- Intérêts/ Placements à terme	114 423	220 384	159 793	345 060	564 481
- Intérêts/ CD	152 678	303 678	178 380	304 919	620 964
- Intérêts/ Billets de trésorerie	104 322	220 122	115 385	215 347	465 328
-Ecart/Mise en pension livrée	-	-	-	6 783	6 929
Total	382 787	761 610	458 284	880 043	1 676 261

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 7 287 781 DT contre 22 640 060 DT au 30/06/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Avoirs en banque	4 943 219	21 768 464	32 516 111
- Sommes à l'encaissement	1 111 020	2 734 179	1 324 576
- Sommes à régler	-9 207 075	-1 893 662	- 3 344 269
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	2 370	30 079	40 704
- Dépôt à termes	10 000 000	-	10 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	438 247	-	219 421
Total	7 287 781	22 640 060	40 756 543

3-6 Note sur le capital

Capital au 31/03/2011

- Montant	155 154 520
- Nombre de titres	1 559 744
- Nombre d'actionnaires	832

Souscriptions réalisées

- Montant	54 174 690
- Nombre de titres	547 550
- Nombre d'actionnaires nouveaux	82

Rachats effectués

- Montant	-63 106 849
- Nombre de titres	639 597
- Nombre d'actionnaires sortants	114

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-267 679
- Plus values réalisées sur cession de titres	-1 398 460
- Frais de négociation	-92

Capital au 30/06/2011

- Montant	144 556 130
- Nombre de titres	1 467 697
- Nombre d'actionnaires	800

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2011 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	4 078 498	3 256 422	6 527 131
Sommes distribuables des exercices antérieurs	531	1 170	1 441
Total	4 079 029	3 257 592	6 528 572

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl. Sous.	Régl. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 743 321	1 039 378	-1 704 201	4 078 498
Sommes distribuables des exercices antérieurs	640	56	-165	531
Total	4 743 961	1 039 434	-1 704 366	4 079 029

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 178 490 DT contre un solde de 171 354 DT au 30/06/2010, détaillé comme suit

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Gestionnaire	100 399	93 087	117 146
- Dépositaire	78 091	78 267	90 651
Total	178 490	171 354	207 797

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 370 680 DT au 30/06/2011 contre un solde de 1 490 055 DT au 30/06/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	45 221	39 557	32 823
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 543	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 736	1 216 350	36 992
- Dividende à payer exercice 2009	18 654	21 940	19 112
- Dividende à payer exercice 2010	65 796	-	19 112
- CMF à payer	14 861	14 286	17 337
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	46 041	33 039	39 004
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	923	923	923
- Etat taxes à payer	-	20 065	2 427
Total	370 680	1 490 055	292 066

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 361 450 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011 contre 306 502 DT pour la même période en 2010, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/04/2011 au 30/06/2011	du 01/01/2011 au 30/06/2011	du 01/04/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2010 au 30/06/2010	2 010
- Rémunération du gestionnaire	102 569	206 543	95 243	162 535	117 146
- Rémunération du dépositaire	76 926	154 907	76 675	143 967	90 651
Total	179 495	361 450	171 918	306 502	207 797

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 119 091 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011, contre 131 974 DT pour la même période en 2010 et se détaille comme suit :

Libellé	du 01/04/2011 au 30/06/2011	du 01/01/2011 au 30/06/2011	du 01/04/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2010 au 30/06/2010	2 010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	6 233	12 397	4 986	9 918	20 000
- Redevance CMF	43 462	87 518	43 320	81 338	176 756

- Frais de publicité et publications	2 741	5 455	2 003	3 983	8 030
- Autres charges/ Services bancaires	220	388	208	342	865
- Frais sur mise en pension de Titres	-	-	-	25 529	26 144
- Jetons de présence	997	1 983	997	1 983	4 000
- TCL	8 492	11 350	6 532	8 881	19 782
Total	62 145	119 091	58 046	131 974	255 577

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.236 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 30/06/2011 s'élèvent à 206 543DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 30/06/2011 s'élèvent à 154 907 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

Attijari Obligataire Sicav a signé avec Attijari Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2011

Actif Net : 148,635,158.855

VL : 101.271

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif
OBLIGATIONS		54 116 600	55 345 605	37,10%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	300 000	305 608	0,20%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	600 000	611 217	0,41%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 866 600	1 927 694	1,29%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	3 000 000	3 109 482	2,08%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 500 000	2 512 200	1,68%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	1 320 000	1 329 045	0,89%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	800 000	816 445	0,55%
ATL 2010/ AFC	15 000	1 500 000	1 557 554	1,04%
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	500 000	519 185	0,35%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000	2 045 103	1,37%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000	1 533 827	1,03%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000	2 038 419	1,37%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	3 000 000	3 106 953	2,08%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000	5 108 133	3,42%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	800 000	821 100	0,55%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	1 000 000	1 033 518	0,69%
BTKD2009 / BTKD	5 000	450 000	456 451	0,31%
BTKD2006 / BTKD	5 000	100 000	102 685	0,07%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	300 000	311 572	0,21%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	800 000	833 368	0,56%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	1 600 000	1 628 581	1,09%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	1 000 000	1 015 799	0,68%
EL WIFACK LEASING 2010	20 000	2 000 000	2 040 582	1,37%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000	616 630	0,41%
MEUBLATEX 2008 (G)/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000	1 036 335	0,69%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000	201 558	0,14%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000	100 779	0,07%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	240 000	240 273	0,16%
PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	120 000	121 398	0,08%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	120 000	121 398	0,08%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	700 000	728 672	0,49%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	700 000	728 672	0,49%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	700 000	713 264	0,48%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	9 000 000	9 102 303	6,10%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	800 000	808 424	0,54%
TUNISIE LEASING 2006-1 / TUNISIE LEASING	5 000	100 000	103 248	0,07%

PORTEFEUILLE AU 30/06/2011

Actif Net : 148,635,158.855

VL : 101.271

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif	
TUNISIE LEASING 2010-2	20 000	2 000 000	2 053 448	1,38%	
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE	20 000	2 000 000	2 032 189	1,36%	
UIB 2009 1 / UIB	20 000	1 800 000	1 872 493	1,26%	
BTA		55 747 639	55 986 671	37,53%	
BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030	7 358 918	4,93%	
	4 000	4 320 000	4 286 546	2,87%	
	2 860	3 033 030	3 072 372	2,06%	
BTA 5.25%MARS2016	2 500	2 417 000	2 456 334	1,65%	
	500	484 500	491 065	0,33%	
	500	484 250	491 065	0,33%	
	500	484 000	491 065	0,33%	
	500	482 500	491 569	0,33%	
	500	481 750	491 569	0,33%	
BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945	8 224 925	5,51%	
	5 000	5 007 500	5 140 578	3,45%	
	3 000	3 092 445	3 084 347	2,07%	
BTA 7.5% AVRIL 2014	20 810	21 836 444	21 442 443	14,37%	
	3 000	3 099 000	3 091 174	2,07%	
	2 500	2 586 250	2 575 978	1,73%	
	3 000	3 105 000	3 091 174	2,07%	
	3 500	3 624 250	3 606 370	2,42%	
	2 500	2 590 000	2 575 978	1,73%	
	2 000	2 068 000	2 060 783	1,38%	
	3 960	4 393 228	4 080 350	2,74%	
	350	370 716	360 637	0,24%	
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 546	8 918 909	5,98%	
	500	491 370	515 544	0,35%	
	200	196 553	206 218	0,14%	
	1 300	1 284 265	1 340 414	0,90%	
	500	491 625	515 544	0,35%	
	700	688 277	721 761	0,48%	
	750	737 482	773 316	0,52%	
	350	344 161	360 881	0,24%	
	4 350	4 314 813	4 485 232	3,01%	
BTA 6% MARS 2012	7 460	7 492 675	7 585 142	5,08%	
	7 460	7 492 675	7 585 142	5,08%	
OPCVM		5 214 276	5 071 100	3,40%	
SICAV OBLIGATAIRE					
TUNISO EMIRATIE SICAV	50 000	5 214 276	5 071 100	3,40%	
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank		15 000 000	15 223 667	10,20%	
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
14/04/2010	5,05%	2 ANS	10 000 000	10 089 778	6,76%
02/11/2009	5,00%	2 ANS	5 000 000	5 133 889	3,44%
Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing			10 193 344	10 269 504	6,88%
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
03/05/2011	5,45%	90 jours	2 967 740	2 988 789	2,00%
16/05/2011	5,40%	90 jours	992 864	998 563	0,67%
25/05/2011	5,20%	90 jours	989 733	997 466	0,67%
25/04/2011	5,45%	90 jours	2 769 890	2 792 228	1,87%

PORTEFEUILLE AU 30/06/2011

Actif Net : 148,635,158.855

VL : 101.271

Désignation du Titre			Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif
27/04/2011	5,45%	90 jours		2 473 116	2 492 459	1,67%
Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank				10 000 000	10 438 248	7,00%
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE				
02/07/2010	TMM+0.85	5 ans		10 000 000	10 438 248	7,00%
AVOIRS EN BANQUE					-3 150 466	-2,11%
Avoirs en Banque					4 943 219	3,31%
Sommes à l'Encaissement					1 111 020	0,74%
Sommes à Régler					-9 207 075	-6,17%
Intérêts Courus sur Compte Courant					2 370	0,00%
TOTAL ACTIF					149 184 329	100,00%
PASSIFS					-549 170	-0,37%
Opérateurs créditeurs					-178 490	-0,12%
Autres créditeurs divers					-370 680	-0,25%
ACTIF NET					148 635 159	99,63%

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI VALEURS SICAV
ARRETEE AU 30/06/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 30/06/2011, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/04/2011 au 30/06/2011.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2011, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

1. Seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en liquidité . En effet , l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 30/06/2011 à raison de 21,98% dans des liquidités .
2. Par ailleurs, Attijari Bank détient au 31/03/2011 , 57,88% du capital de la « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Celle-ci détient 0,077 % du capital de la banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 30/06/2011.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

BILAN
AU 30/06/2011

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2010</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		7 520 151	11 519 804	8 550 899
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	5 932 499	9 609 343	6 732 373
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	1 587 652	1 910 461	1 818 525
c-Autres valeurs				
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		2 122 158	3 012 450	2 353 677
a-Placements monétaires	3-3	0	495 374	0
b-Disponibilités	3-5	2 122 158	2 517 075	2 353 677
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		13 782	7 612	
TOTAL ACTIF		9 656 090	14 539 866	10 904 576
PASSIF				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-8	24 410	43 071	36 791
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-9	250 288	237 517	232 702
TOTAL PASSIF		274 699	280 588	269 493
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-6	9 254 897	13 976 637	10 444 187
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		126 494	282 641	190 896
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	47	4	3
b-Sommes distribuables de la période	3-7	126 447	282 637	190 893
ACTIF NET		9 381 392	14 259 278	10 635 083
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 656 090	14 539 866	10 904 576

ETAT DE RESULTAT
AU 30/06/2011

	<u>NOTE</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2011</u> <u>Au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2011</u> <u>Au</u> <u>30/06/2011</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2010</u> <u>Au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2010</u> <u>Au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2010</u> <u>Au</u> <u>31/12/2010</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		166 156	186 368	406 838	431 215	488 803
a-Dividendes	3-2	145 872	145 872	382 454	382 454	396 377
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	20 285	40 496	24 384	48 761	92 426
c-Revenus des autres valeurs	3-2					
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	409	1 486	6 153	12 666	25 889
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		166 566	187 854	412 991	443 881	514 692
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	23 193	47 433	41 854	81 722	155 814
REVENU NET DES PLACEMENTS		143 372	140 421	371 137	362 159	358 878
PR 3-Autres produits						
CH 2-Autres charges	3-11	7 075	14 115	10 570	18 572	38 873
RESULTAT D EXPLOITATION		136 297	126 306	360 567	343 587	320 005
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-85	142	-61 119	-60 950	-129 112
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		136 212	126 447	299 448	282 637	190 893
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation d'exploitation (annulation)		85	-142	61 119	60 950	129 112
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-103 624	-955 524	926 318	1 146 111	-487 465
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-84 083	-49 499	88 382	844 262	2 755 229
Frais de négociation		-358	-2 691	-8 452	-20 326	-47 446
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-51 768	-881 407	1 366 815	2 313 634	2 540 323

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 30/06/2011**

	<u>Du</u> 01/04/2011	<u>Du</u> 01/01/2011	<u>Du</u> 01/04/2010	<u>Du</u> 01/01/2010	<u>Du</u> 01/01/2010
	<u>Au</u> 30/06/2011	<u>Au</u> 30/06/2011	<u>Au</u> 30/06/2010	<u>Au</u> 30/06/2010	<u>Au</u> 31/12/2010
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a-Résultat d'exploitation	136 297	126 306	360 567	343 587	320 005
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-103 624	-955 524	926 318	1 146 111	-487 465
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-84 083	-49 499	88 382	844 262	2 755 229
d-Frais de négociation de titres	-358	-2 691	-8 452	-20 326	-47 446
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-188 490	-188 490	-190 140	-190 140	-190 140
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a-Souscriptions	73 318	3 281 563	332 522	1 482 976	1 914 714
Capital	52 900	2 294 400	217 700	1 026 700	1 299 400
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	19 541	924 628	109 614	437 819	588 412
Régularisation des sommes distribuables	878	62 535	5 208	18 458	26 902
Droits d'entrée					
b-Rachats	-83 713	-3 465 358	-3 626 979	-4 694 994	-8 977 615
Capital	-59 900	-2 378 400	-2 321 900	-3 075 600	-5 760 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22 654	-1 022 205	-1 238 276	-1 540 442	-3 062 055
Régularisation des sommes distribuables	-1 159	-64 753	-66 803	-78 951	-155 560
Droit de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	-250 652	-1 253 691	-2 117 782	-1 088 524	-4 712 719
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a-En début de période	9 632 044	10 635 083	16 377 061	15 347 802	15 347 802
b-En fin de période	9 381 392	9 381 392	14 259 278	14 259 278	10 635 083
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS (ou de part)</u>					
a-En début de période	67 196	67 966	113 125	112 572	112 572
b-En fin de période	67 126	67 126	92 083	92 083	67 966
VALEUR LIQUIDATIVE	139,758	139,758	154,852	154,852	156,477
DIVIDENDE DISTRIBUE	2,808	2,808	1,685	1,685	1,685
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,54%	-8,89%	8,13%	14,82%	16,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 7 520 152 DT contre 11 519 804 DT au 30/06/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Coût d'acquisition	6 274 817	7 682 561	6 339 168
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 299 201	5 810 681	4 567 288
- Titres OPCVM	423 736	-	-
- Obligations et valeurs assimilées	1 551 880	1 871 880	1 771 880
Plus ou moins values potentielles	1 231 562	3 798 662	2 165 086
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 220 562	3 798 662	2 165 086
- Titres OPCVM	- 11 000	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	35 772	38 581	46 645
Total	7 520 152	11 519 804	8 550 899

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 186 368 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011 contre un montant de 431 215 DT au 30/06/2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Revenus des actions et valeurs assimilées	64 589	148 671	162 595
- Revenus des Titres OPCVM	81 282	233 783	233 782
- Revenus des Obligations	40 497	48 761	92 426
Total	186 368	431 215	488 803

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 30/06/2011 alors qu'il s'élève à 495 374 DT au 30/06/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
-Billets de trésorerie	-	494 672	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	702	-
TOTAL	-	495 374	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011, à 1 486 DT contre 12 666 DT au 30/06/2010, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Intérêts/ compte courant	1486	1 951	5 220
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	10 715	20 669
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	-
Total	1 486	12 666	25 889

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 2 122 158 DT contre 2 517 075 DT au 30/06/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Avoir en banque	394 523	2 207 486	2 328 981
- Sommes à l'encaissement	1 790 219	578 138	249 919
- Sommes à régler	-74 864	-276 073	- 236 016
- Ecart sur intérêts courus /TCN	12 280	7 524	10 793
Total	2 122 158	2 517 075	2 353 677

3-6 Note sur le capital

- Capital au 31/03/2011	
- Montant	9 453 075
- Nombre de titres	67 196
- Nombre d'actionnaires	57
Souscriptions réalisées	
- Montant	72 441
- Nombre de titres	529
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
Rachats effectués	
- Montant	-82 554
- Nombre de titres	599
- Nombre d'actionnaires sortants	1
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-103 624
- Plus values réalisées sur cession de titres	-84 083
- Frais de négociation	-358
- Capital au 30/06/2011	
- Montant	9 254 897
- Nombre de titres	67 126
- Nombre d'actionnaires	57

3-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2011 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	126 447	282 637	190 893
Sommes distribuables des exercices antérieurs	47	4	3
Total	126 494	282 641	190 896

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	126 306	-423	564	126 447
Sommes distribuables des exercices antérieurs	47	1	-1	47
Total	126 353	-422	563	126 494

3-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 24 410 DT contre un solde de 43 071 DT au 30/06/2010, détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Gestionnaire	11 597	20 927	17 787
-Dépositaire	12 813	22 144	19 004
Total	24 410	43 071	36 791

3-8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 250 288 DT contre un solde de 237 517 DT au 30/06/2010 détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	11 997	12 012	8 030
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	27 011	27 011	27 011
- Dividende à payer exercice 2005	7 570	7 570	7 570
- Dividende à payer exercice 2006	6 218	6 218	6 218
- Dividende à payer exercice 2007	9 188	9 254	9 188
- Dividende à payer exercice 2008	24 883	24 944	24 883
- Dividende à payer exercice 2009	14 098	14 193	14 098
- Dividende à payer exercice 2010	10 952	-	-
- CMF à payer	766	1 346	1 009

- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	34 839	26 348	30 281
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	-	5 981	1 648
Total	250 288	237 517	232 702

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 47 433 DT contre 81 722 DT au 30/06/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	23 717	40 861	77 907
- Rémunération du dépositaire	23 716	40 861	77 907
Total	47 433	81 722	155 814

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 14 115 DT, contre 18 572 DT au 30/06/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3 967	3 982	8 200
- Redevance CMF	4 743	8 172	15 581
- Frais de publicité et publications	4 959	3 967	8 000
- Services Bancaire et Autres charges	10	3	48
- TCL	436	2 448	7 044
Total	14 115	18 572	38 873

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 30/06/2011 s'élèvent à 23 717 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 30/06/2011 s'élèvent à 23 716 DT TTC.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2011

Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES		4 299 202,313	5 519 764,396	57,164%	
ADWYA	34 000	203 858,541	173 298,000	1,795%	0,309%
AMEN BANK	1 697	54 342,787	106 037,045	1,098%	0,017%
ASSAD	13 033	115 205,815	145 226,719	1,504%	0,113%
ARAB TUNISIAN BANK	22 250	92 142,262	130 340,500	1,350%	0,022%
ATL	15 675	66 085,804	76 650,750	0,794%	0,092%
ATTIJARI BANK	25 867	319 227,741	469 848,188	4,866%	0,077%
ATTIJARI LEASING	22 728	369 516,378	893 210,400	9,250%	1,070%
BIAT	3 750	238 074,112	217 275,000	2,250%	0,022%
BNA	8 552	108 489,058	98 938,088	1,025%	0,027%
BANQUE DE TUNISIE	38 500	298 923,213	415 376,500	4,302%	0,034%
BTE ADP	3 950	96 830,418	120 791,000	1,251%	0,395%
CIL	4 310	23 473,090	81 364,180	0,843%	0,086%
CIMENT DE BIZERTE	3 000	34 500,000	22 542,000	0,233%	0,007%
ELECTROSTAR	1 877	22 614,000	6 603,286	0,068%	0,107%
ENNAKL	57 161	722 832,461	474 893,588	4,918%	0,191%
ESSOUKNA	13 000	66 065,032	81 913,000	0,848%	0,432%
GIF FILTER	3 722	12 386,169	23 158,284	0,240%	0,056%
MONOPRIX	21 142	420 728,196	580 961,018	6,017%	0,152%
SERVICOM	2 000	6 500,000	15 188,000	0,157%	0,085%
SFBT	17 670	200 696,128	190 836,000	1,976%	0,027%
SIMPAR	3 075	78 135,750	136 649,925	1,415%	0,384%
SIMPAR NG 2010	452	11 486,575	18 889,080	0,196%	0,057%
SITS	12 600	33 431,023	39 803,400	0,412%	0,097%
SOMOCER	10 768	24 050,100	21 600,608	0,224%	0,044%
SPDIT	18 435	115 623,120	106 941,435	1,108%	0,069%
STB	200	2 979,628	1 694,800	0,018%	0,001%
TUNISIE LEASING	10 708	221 182,358	342 399,008	3,546%	0,153%
TELNET HOLDING	4 565	26 477,000	37 633,860	0,390%	0,041%
TUNINVEST	3 000	24 318,793	35 673,000	0,369%	0,311%
TUNISRE	10 000	70 000,000	103 890,000	1,076%	0,111%
TUNISIE PROFILE	23 622	81 667,096	113 314,734	1,174%	0,056%
UBCI	6 000	111 074,665	210 000,000	2,175%	0,040%
UIB	1 500	26 285,000	26 823,000	0,278%	0,009%
OPCVM		423 735,956	412 735,760	4,274%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	4 076	423 735,956	412 735,76	4,274%	0,025%
OBLIGATIONS		1 551 880,130	1 587 651,588	16,442%	
ATTIJARI OCA 2006 /ATTIJARI	142 376	711 880,130	724 213,870	7,500%	0,890%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	100 000,000	102 684,931	1,063%	1,250%
MOURADI PALACE B /AMEN BANK	6 000	240 000,000	240 272,787	2,488%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	500 000,000	520 480,000	5,390%	3,571%
AVOIRS EN BANQUE			2 122 157,534	21,977%	
AVOIRS EN BANQUE			394 523,014	4,0857%	
SOMMES A L'ENCAISSEMENT			1 790 218,648	18,5398%	
SOMMES A REGLER			-74 863,700	-0,7753%	
INTERETS SUR COMPTE COURANT			12 279,572	0,1272%	
AUTRES ACTIFS			13 782,000	0,143%	

DIVIDENDES A RECEVOIR			13 782,000	0,1427%	
TOTAL ACTIF			9 656 091,278	100%	
PASSIF			-274 698,588	-2,845%	
OPERATEURS CREDITEURS			-24 410,161	-0,2528%	
AUTRES CREDITEURS DIVERS			-250 288,427	-2,5920%	
TOTAL ACTIF NET			9 381 392,690	97,155%	